



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

---

**AVIS PUBLIC  
d'entrée en vigueur**

---

**Règlement numéro 2023-464  
relatif à l'utilisation de l'eau potable**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le Conseil a adopté le Règlement numéro 2023-464 relatif à l'utilisation de l'eau potable

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**Objet**

Le règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Le règlement 2023-464 remplace le règlement numéro 2012-399 et ses amendements.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et greffière-trésorière